



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-011

Date de convocation :
02 Juin 2023

Date d'affichage :
05 Juin 2023

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :
ELECTIONS
SENATORIALES —
ELECTIONS DELEGUES ET
SUPPLEANTS

Le neuf juin deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. MOUSSU Frantz, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M. AUDUREAU Stéphane, M. DEBUYSERE Pascal, M. HADENGUE Michaël

Absent et représenté :

M. ROBIN Thomas représenté par M ROBIN Jean-Claude

Absent :

*M. LEPORE-BACHELET Yohann
Mme VERBRUGGHE Aurélie*

2023-011 : Elections sénatoriales – Elections des délégués et suppléants : à l'unanimité

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code électoral et notamment les articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148,

Vu le décret N° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur en date du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté N° 78-2023-05-..... du 16 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués suppléants,

Considérant la nécessité de désigner au sein du conseil municipal les délégués et les suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023,

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants varient selon le seuil de population de la commune et en fonction du nombre de conseillers municipaux, soit pour la commune de Tilly : 3 délégués et 3 suppléants,

Considérant la composition du bureau électoral conformément à l'article R.133 du code électoral présidé par Monsieur le Maire, et composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. ROBIN Jean-Claude, Maire,
- M SAYAGH Claude - Mme REY Brigitte
- M HENRY Manuel - Mme GLANARD Florence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu de renouveler la moitié des sénateurs, soit environ 170 sièges, lors des élections sénatoriales le dimanche 24 septembre 2023. Il convient de désigner au sein du conseil municipal trois délégués et trois suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, communique au Conseil Municipal le nom des candidats.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin individuel, sans débat, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sont candidats au poste de délégués :

- M SAYAGH Claude,
- M ROBIN Jean-Claude,
- M HADENGUE Michaël,

Sont candidats au poste de suppléants :

- Mme DOUBLIER Caroline,
- M AUDUREAU Stéphane,
- M HENRY Manuel,

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus délégués selon la règle de calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

- M SAYAGH Claude: **13 suffrages obtenus**
- M ROBIN Jean-Claude : **13 suffrages obtenus**
- M HADENGUE Michaël : **12 suffrages obtenus**

Sont élus suppléants selon la règle de calcul de la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Mme DOUBLIER Caroline: **13 suffrages obtenus**
- M AUDUREAU Stéphane : **13 suffrages obtenus**
- M HENRY Manuel : **13 suffrages obtenus**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par conséquent sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Délégués :

- M SAYAGH Claude
- M ROBIN Jean-Claude
- M HADENGUE Stéphane

Suppléants :

- Mme DOUBLIER Caroline
- M AUDUREAU Stéphane
- M HENRY Manuel

La présente délibération et le Procès-Verbal de la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants seront transmis au contrôle de légalité et toutes les instances avisées.

- à Monsieur le Préfet des Yvelines,
- à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,
- aux délégués et aux suppléants élus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 09 juin 2023

La secrétaire de séance
Florence GLANARD

Le Maire
Jean-Claude ROBIN



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 078-217806181-20230609-2023_011-DE